



COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2020 À 20H30

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Comps La Grandville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur le Maire, à la salle des fêtes de Comps (tenue de la réunion dans un autre lieu que la salle du conseil prévue par l'article 9 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020).

Présents : Nicolas MASSOL, Nicolas BADET, Nathalie BLANC, Julie BESSAC, Mathieu BOISSONNADE, Marijo CALMELS, Jean-François CASTANIE, Fabien ENJALBERT, Sylvie LAJUGIE, Régis NESPOULOUS, Jean-Claude VIRENQUE.

Excusés : Emmanuel BREVET (procuration à Nicolas BADET), Pierre CAMBOULIVES et Fabrice CLEMENT (procurations à Monsieur le Maire), Laurie MAUREL (procuration à Nathalie BLANC)

Secrétaire : Sylvie LAJUGIE

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Présentation au nouveau conseil municipal du Syndicat Mixte du Lévézou – Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) et de ses missions
- ✓ Fiscalité - vote des taux des taxes locales 2020
- Propositions de membres pour la commission communale des impôts directs
- ✓ Ressources humaines : création d'un emploi d'agent technique
- ✓ Santé – Environnement : désignation d'un ou plusieurs référents « Ambroisie »
- ✓ Questions diverses

Présentation au nouveau conseil municipal du Syndicat Mixte du Lévézou – Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) et de ses missions

Christel SIGAUD-LAURY, Présidente du PETR, Laura MALAVAL et Andréane MERRIEN, chargées de mission ainsi que Fred MALLAVAN, éducateur sportif, ont présenté au conseil municipal le syndicat mixte PETR, qui recouvre le territoire de la CC Lévézou Pareloup et de la CC Pays de Salars, ses missions, les enjeux de développement notamment le défi de renforcer l'attractivité du territoire, les services proposés à la population (animations, sport, culture...).

L'équipe du PETR est à l'écoute de la population pour répondre à toute demande dans son champ de compétence ou pour se faire le relais d'initiatives locales intéressantes.

Toutes les informations relatives au PETR sont disponibles sur le site www.levézou.fr

Fiscalité :

1 - Vote des taux des taxes locales 2020

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, le conseil municipal est invité à délibérer sur les taux d'imposition pour le Foncier bâti, le Foncier Non Bâti et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Il est rappelé que, considérant la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux de taxe d'habitation sont gelés (pour mémoire le taux de T.H. 2019 était de 10.24%). Le conseil municipal ne délibérera plus sur le taux de cette taxe.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :
 - **Foncier bâti = 9.25 %**
 - **Foncier non bâti = 44.62 %**
 - **CFE = 21.00 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier.

- Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

2 - Propositions de membres pour la commission communale des impôts directs

Après chaque renouvellement du conseil municipal une nouvelle commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée pour la durée du mandat de l'assemblée.

Elle est composée du Maire ou d'un adjoint délégué en qualité de président, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants

La désignation des commissaires est effectuée par la direction des finances publiques à partir d'une liste de 24 personnes proposées par le conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'établir comme suit la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la CCID :

BADET Nicolas	CAPELLE Serge	JARECKI Marie-Hélène
BESSAC-FRAYSSINET Julie	CASTANIÉ Jean-François	LASSERRE-LAJUGIE Sylvie
BLANC Jean-Louis	CASTANIÉ Joseph	LAUZAT Luc
BLANC Nathalie	DELGAY René	MOLINIER Cédric
BOUSQUET Bernard	ENJALBERT Fabien	MOLINIER Jean-Paul
CADARS Jean-Paul	FABRE Jean-Jacques	POMIES Alain
CALMELS Marie-Josée	FRAYSSIGNES Hervé	POUGENQ Charles
CAMMAS Laurent	GAUBERT Jean-Claude	VIRENQUE Jean-Claude

- demande à M. le Maire de transmettre ces renseignements aux services de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aveyron

Ressources humaines : création d'un emploi d'agent technique

Le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la commune va prochainement faire valoir ses droits à la retraite et qu'il est nécessaire de le remplacer pour la continuité du service.

Il est rappelé que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose au conseil la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2020, pour occuper les fonctions d'agent polyvalent des services techniques avec pour missions principales l'entretien des espaces publics, de la voirie et des bâtiments communaux, l'entretien et le suivi de réseaux d'eau potable et d'assainissement, l'entretien et le bon fonctionnement des machines et matériels utilisés

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2020,

Filière : technique,

Cadre d'emploi : adjoint technique territorial,

Grade : adjoint technique ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

Santé – Environnement : désignation d'un ou plusieurs référents « Ambroisie »

L'Ambroisie est une plante invasive originaire d'Amérique du nord et capable de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Son pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

L'instruction interministérielle du 20 août 2018 relative à l'élaboration d'un plan d'actions local de prévention et de lutte contre l'ambroisie précise que les collectivités territoriales peuvent désigner un ou plusieurs référents territoriaux dont le rôle est, en particulier, de repérer la présence des ambrosies, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains

M. le Maire propose au conseil municipal de désigner un ou plusieurs référent(s) comme cela avait été le cas lors du mandat précédent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner à l'unanimité, en qualité de référents « Ambroisie » :

- M. CASTANIÉ Jérôme agent communal
- M. ENJALBERT Fabien, conseiller municipal

Questions diverses

- ✓ Distribution des masques de protection contre la COVID 19
Les conseillers municipaux ont distribué à la population les masques de protection lavables achetés par la mairie, mercredi 24 juin et samedi 27 juin. Des masques restent disponibles pour les personnes qui n'auraient pas pu se rendre à ces distributions.

La séance est levée à 23h00.

Fait à Comps, le 1^{er} juillet 2020

Le Maire

Nicolas MASSOL